

162 10 FEV. 1935 75 7139 33

MINISTÈRE

COMMISSION NATIONALE  
DES MONUMENTS  
HISTORIQUES  
ET NATURELS

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Monuments historiques.  
Sites et Monuments naturels.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Secrétaire d'État aux Beaux-Arts.~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments et des sites naturels dans sa séance du 20 Décembre 1934

Vu l'adhésion  
Vu l'engagement en date du 27 Juin 1932 donnée par le Conseil  
pris par Municipal d'Airan ;

Mo 735 \*

Vu l'adhésion en date du 14 Décembre 1933 donnée par  
M. Pierre le Roy, demeurant villa Romannia, à Bayonne,  
avenue du Mirinquet ;

382760 \*

Vu l'adhésion en date du 15 Décembre 1933 donnée par  
M. Alphonse Gosselin, cultivateur à Coustrenville ;

393 321 \*

ARRÊTÉ

Article premier

L'ensemble constitué par la Tour de Valmeray  
et ses abords, à Airan (Calvados) comprenant les parcelles  
cadastrales nos. 41 à 52 inclus section G, et appartenant  
aux propriétaires suivants, est classé parmi les monuments  
naturels et les sites de caractère artistique, historique,  
scientifique, légendaire ou pittoresque :

- COMMUNE d'AIRAN, propriétaire des parcelles : 46 et 47
- M. LE ROY, propriétaire des parcelles : 44 - 45 - 48 - 49
- M. GOSELLIN, propriétaire des parcelles : 50 - 51 - 52.

.../...

170 585-J. 4865-31. [30289]

~~ARRÊTÉ~~

~~ARTICLE PREMIER~~

~~classé parmi les sites et monuments naturels de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque~~

ART. 2.

x  
267 ME

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Calvados, au maire d'Airan et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.  
~~classé.~~

Paris, le 27 FEVR 1935

André MAILLARD

Pour ampliation.

Pour le Directeur Général des Beaux-Arts,  
~~Membre de l'Institut~~

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,  
et des Sites,

Rase...	4
Décimes...	7
Dépôt...	1
Inscription	1
Transcription	1
Quittance	0

Dépôt n° 162  
 Hypothèques de CALVADOS, le 26 FEV. 1935  
 cent trente  
 n° 713 33  
 Deux Jours  
 Le Conservateur,